

RAPPORT ANNUEL 2015

«Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Eglise le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. Le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Eglise du troisième millénaire.»

Discours du pape François prononcé lors de la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du synode des évêques le 17 octobre 2015

Introduction

«La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant.» Cette maxime du philosophe chrétien Søren Kierkegaard s'applique bien à la destinée de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) au cours de l'exercice écoulé. Voilà pourquoi le présent rapport annuel commence non pas par le début mais par la fin de l'année 2015.

Le 11 décembre dernier, les présidents, vice-présidents et secrétaires généraux respectifs de la Conférence des évêques suisses (CES) et de la Conférence centrale ont signé une convention de collaboration ainsi qu'un contrat de cofinancement. Ce faisant, elles ont créé les conditions d'un cheminement conjoint auquel l'une et l'autre sont appelées à s'engager et qui porte non seulement sur les aspects financiers mais encore sur le positionnement de l'Eglise catholique s'agissant de ses rapports avec l'Etat et de la place qu'elle occupe au sein de la société.

Les deux accords qui viennent d'être signés sont fondés sur la conscience et la conviction de la CES et de la Conférence centrale «de porter ensemble la responsabilité de la présence et du développement permanent de l'Eglise catholique romaine en Suisse», comme l'affirme le préambule de la convention.

Quelques jours auparavant, précisément le 28 novembre, les délégués à la Conférence centrale avaient alloué dans le cadre des décisions relatives au cofinancement quelque 8,5 millions CHF pour le financement d'institutions actives à l'échelon de la Suisse ou de régions linguistiques en 2016. L'essentiel de cette somme, soit 6,5 millions, est destiné à couvrir les charges de centres de compétence opérant dans les domaines de la formation, des médias, de la pastorale de la jeunesse ou de la catéchèse ainsi que les dépenses de la Conférence des évêques suisses, de son secrétariat général et autres organismes d'état-major. Cette répartition des fonds révèle que les efforts consentis depuis dix ans dans le but de clarifier les mandats et de concentrer les forces portent des fruits.

Dans le cadre de la même assemblée plénière, les délégués ont élu un nouveau président à la tête de la Conférence centrale en la personne de Luc Humbel (AG) et renouvelé la composition de ses organismes internes. Ainsi, les conditions ont été créées pour que la vie de la Conférence centrale «ne se comprenne pas que par un retour en arrière», mais puisse aussi être vécue «en avant» au cours de la période de mandat qui va débiter.

Les données ci-dessus résument les principaux résultats de l'année 2015. Dans les pages qui suivent, elles sont précisées et complétées par d'autres sujets et développements.

«La CES et la Conférence centrale se reconnaissent mutuellement dans leurs multiples tâches, domaines de responsabilité, compétences et rôles respectifs. [...] La CES et la Conférence centrale règlent leurs relations et leur collaboration mutuelles dans un esprit de coexistence partenariale, empreint de confiance réciproque, de respect et d'ouverture.»

*Convention de collaboration
CES-Conférence centrale, art. 2 et 5*

Négociations avec la Conférence des évêques

Les pourparlers menés avec la Conférence des évêques ont constitué en 2015 l'un des grands sujets traités au cours des trois assemblées plénières tenues à Emmetten (NW, 20 et 21 mars), Muri (AG, 26 et 27 juin) et Zurich (27 et 28 novembre). Ils ont également fait l'objet de nombreux débats au sein de la présidence et occupé intensément le secrétariat général.

Contrat de cofinancement

Au cours du premier semestre, la mise au point du contrat de cofinancement a été au cœur des activités. Cette mesure s'est imposée parce que l'accord actuel liant la CES, la Conférence centrale et l'Action de Carême viendra à échéance à fin 2017, soit lorsqu'entrera en vigueur le nouveau régime de la participation de l'Action de Carême au financement de l'Eglise en Suisse. Le texte élaboré règlera en particulier le mode de coopération entre les organes de la CES et de la Conférence centrale s'agissant de la répartition des moyens financiers entre les institutions ecclésiales actives au niveau de la Suisse ou des régions linguistiques.

Une comparaison entre les nouvelles dispositions contractuelles et celles encore en vigueur – lesquelles remontent à 1983 – est révélatrice d'importantes évolutions dans le domaine du cofinancement des tâches pastorales. Ainsi, la composition des organismes sera désormais paritaire afin de mettre sur pied d'égalité la prise en considération des aspects pastoraux et financiers. Les exigences fixées en matière de simplification des flux financiers, de transparence, mais aussi de parcimonie et d'efficacité s'agissant de l'utilisation des fonds disponibles satisferont une aspiration de plus en plus forte à ce que les deniers provenant des impôts et contributions ecclésiastiques soient gérés avec professionnalisme. Enfin, le rattachement du contrat de cofinancement à une réglementation globale des rapports de collaboration est l'expression claire de ce que la fourniture de fonds considérables par les organisations ecclésiastiques cantonales doit pouvoir reposer au futur sur des bases solides et des orientations stratégiques définies en commun.

Lors des négociations relatives au contrat de cofinancement, il s'est agi aussi de parvenir à une interprétation commune du concept d'action menée d'«entente» entre les parties. Cette notion occupe en effet une place significative dans la définition des liens de coexistence entre instances de droit canonique et autorités de droit public ecclésiastique. Sur ce point précis, le rapport établi au sujet du contrat de cofinancement souligne que cette entente doit reposer sur:

- le respect d'une procédure dûment fixée
- le respect des compétences propres
- le dialogue et l'écoute mutuelle
- l'application de règles de jeu fondées sur la communication
- une culture politique.

«Les décisions sur une affectation des fonds disponibles qui permette d'atteindre les objectifs pastoraux fixés dans le respect des priorités pastorales telles que définies sont préparées au sein d'organismes paritaires en vue de leur soumission à la CES et à la Conférence centrale.»

*Art. 5 du contrat de cofinancement
CES-Conférence centrale*

Convention de collaboration

L'élaboration d'une convention de collaboration de même que les discussions y relatives ont occupé la Conférence centrale principalement au cours du deuxième semestre. Ainsi, une assemblée plénière extraordinaire tenue le 23 septembre 2015 a été consacrée entièrement à la première lecture d'un projet d'accord.

Le texte soumis était le résultat du travail accompli par les délégations aux négociations de la CES et de la Conférence centrale. Ces dernières étaient composées, pour ce qui est de la Conférence centrale, de son

président Hans Wüst, de son vice-président Luc Hummel et de son secrétaire général Daniel Kosch, et, s'agissant de la CES, de Mgr Markus Büchel, de Mgr Charles Morerod et du secrétaire général Erwin Tanner. La conduite des débats a été assurée par Jürg Krummenacher, professeur à la Haute Ecole de Lucerne et directeur de Caritas Suisse pendant de nombreuses années.

La convention de collaboration repose sur une reconnaissance mutuelle de la CES et de la Conférence centrale, chacune avec ses tâches, responsabilités, compétences et rôles spécifiques. Au-delà du financement de la pastorale, les domaines sur lesquels doit porter la coopération sont le positionnement sur des questions touchant les rapports Eglise–Etat et la place des Eglises au sein de la société, ainsi que l'information mutuelle et la communication vis-à-vis de l'extérieur sur des sujets importants pour les deux partenaires. Pour donner une forme concrète à cet objectif, il est prévu de créer un organisme commun qui aménagera la collaboration aux niveaux stratégique et opérationnel.

Lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la signature de la convention, Hans Wüst, le président de la Conférence centrale, a évoqué les changements observés au sein de la société et du paysage religieux en Suisse en tant que raison première de l'adoption d'une nouvelle réglementation de la collaboration avec la CES.

Au nombre des autres raisons, il a mentionné la responsabilité toujours plus grande assumée par la Conférence centrale s'agissant du financement des tâches pastorales et la nécessité impérieuse d'une reconnais-

sance mutuelle expresse – et non pas seulement tacite – mise en évidence par les discussions serrées qui se sont déroulées à propos des rapports entre les instances pastorales régies par le droit canon et les corporations de droit public ecclésiastique.

«La situation des grandes Eglises, lesquelles sont au bénéfice d'une reconnaissance de droit public dans la plupart des cantons, a évolué en profondeur depuis la création de la Conférence centrale. Le pluralisme religieux s'est intensifié. A l'instar de toutes les autres institutions du pays, les Eglises sont contraintes de réagir à des mutations sociales qui se succèdent à un rythme toujours plus soutenu.

A noter également qu'au sein des différentes communautés religieuses, des réponses très variées sont apportées à d'innombrables défis stratégiques. Si, par le passé, l'Eglise était au cœur de la cité, il n'en va pas de même aujourd'hui. Dans les médias et au sein de l'opinion, l'institution ecclésiastique fait désormais figure d'«acteur national» ou de «global player», comme on dit de nos jours.

Une telle transformation met au défi aussi bien la Conférence des évêques suisses que la Conférence centrale. L'une comme l'autre n'ont de chances de se montrer à la hauteur de la situation qu'en se profilant ensemble face à l'extérieur.»

Propos de Hans Wüst, président de la Conférence centrale, lors de la présentation de la convention

De son côté, Mgr Markus Büchel a souligné, en tant que président de la Conférence des évêques suisses, que, dans le système dualiste, les deux structures sont à considérer comme un service et une aide.

«Tous les individus assumant des responsabilités au sein de ces structures œuvrent dans le même but: permettre et promouvoir la vie ecclésiale, l'annonce de l'Évangile, le service aux nécessiteux et la célébration de la foi.

Les divers services sont assumés au sein de structures distinctes dotées de compétences et de responsabilités propres. Si différents soient les modes de fonctionnement des structures démocratiques de droit public ecclésiastique de ceux propres à la hiérarchie ecclésiale, il existe des liens étroits et indissolubles entre ces entités. Et ce sont toujours des personnes baptisées dans la foi catholique et faisant partie de l'Église qui sont à l'œuvre.»

Propos de Mgr Markus Büchel, président de la CES, lors de la présentation de la convention

En outre, les deux accords régissant, d'une part, la responsabilité conjointe du cofinancement et, d'autre part, la collaboration dans les questions d'intérêt commun tiennent compte de la recommandation figurant dans le «Vade-mecum pour la collaboration de l'Église catholique avec les corporations de droit public ecclésiastique en Suisse» publié en 2012. Ce document a permis à la Conférence des évêques de reconnaître la Conférence centrale et les corporations de droit public ecclésiastique.

«La CES reconnaît les corporations de droit public ecclésiastique et leur but qui est de contribuer à l'établissement de bonnes conditions financières et administratives pour la vie et la mission de l'Église. Elle salue les contributions que les catholiques fournissent au travers de ces corporations et par d'autres voies également pour le financement et l'établissement de conditions favorables à la vie de l'Église.»

Art. 4 de la convention de collaboration entre la CES et la Conférence centrale

Cette reconnaissance des corporations constitue une étape importante non seulement pour la Conférence centrale mais également pour le système dualiste en général. La réglementation des relations entre la CES et la Conférence centrale, telle qu'elle a été adoptée, pourra aussi servir de modèle pour des conventions similaires au niveau diocésain.

Importance de l'Eglise pour la société

Parallèlement aux négociations avec la CES, aux objets statutaires récurrents et aux questions touchant le cofinancement des tâches pastorales, la Conférence centrale s'est penchée lors de ses assemblées plénières et dans le cadre d'un symposium sur des sujets concrets qui se rapportent tous directement au rôle de l'Eglise au sein de la société.

Pape François – provocation et encouragement

La partie thématique de la première assemblée plénière de mars 2015 a été animée par Frère Niklaus Kuster, capucin. Son exposé à propos du pape François a souligné la dimension profonde du nom qu'il s'est choisi. Ainsi, il a mis le doigt sur la portée symbolique des propos et actes de l'évêque de Rome, de son «buona sera» le soir de son élection à son premier voyage qui avait pour destination l'île de Lampedusa où débarquent les réfugiés en passant par sa décision de résider non pas au palais apostolique mais à la maison d'hôtes Sainte-Marthe au Vatican.

Même si au sein de l'Eglise et du grand public l'attention a été attirée avant tout sur d'éventuelles réformes du pape dans le domaine de la pastorale et de la famille en raison des deux synodes des évêques qui ont été convoqués, on ne saurait passer sous silence l'engagement résolu du pape François en faveur des personnes contraintes à l'exil et sa condamnation de l'injustice, de la violence et de la misère provoquée par les humains.

Les nombreuses paroisses et organisations ecclésiastiques cantonales qui se mobilisent face à l'afflux de réfugiés pour leur trouver du logement en Suisse et leur assurer une aide sur place, mais aussi dénoncent les tendances xénophobes qui se manifestent dans notre société peuvent s'en référer en premier lieu au

pape et à l'attitude des évêques suisses. Le même constat vaut pour les efforts entrepris dans le domaine de la pastorale des migrants.

«Les migrants me posent un défi particulier parce que je suis Pasteur d'une Eglise sans frontières qui se sent mère de tous. Par conséquent, j'exhorte les pays à une généreuse ouverture qui, au lieu de craindre la destruction de l'identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles.»

Pape François, «Evangelii gaudium», n° 210

«François d'Assise incarne la transition d'une société et d'une Eglise hiérarchisées à une vision radicalement nouvelle où les rapports humains se caractérisent par une dimension fraternelle. Il découle de son image de Dieu des liens de fraternité sur la Terre entre riches et pauvres, entre laïcs et clercs.»

Frère Niklaus Kuster

Eglise et politique

Lors de l'assemblée plénière de la Conférence centrale en juin à Muri (AG), un débat consacré à l'Eglise et à la politique entre la conseillère aux Etats argovienne Pascale Bruderer et l'évêque de Bâle Mgr Felix Gmür a été proposé aux délégués. Le président de l'Eglise nationale argovienne, Luc Humbel, qui assurait la conduite de cet échange, a introduit le thème choisi d'une manière très large, ce qui a permis aux protagonistes d'aborder non seulement des questions politiques très controversées telles la problématique des réfugiés mais aussi des sujets de politique ecclésiale délicats comme celui de l'ordination des femmes. La discussion a mis en évidence de nombreuses convergences sur des préoccupations fondamentales: l'Eglise ne peut ni ne doit se tenir à l'écart de la politique. Ses membres sont appelés à assumer leurs responsabilités, car la société a besoin de valeurs, d'éthique, de cohésion et de solidarité. Si l'on entend par politique ce qui concerne tout un chacun, alors elle est aussi l'affaire de l'Eglise. Dans son propos préliminaire, Pascale Bruderer a appelé de ses vœux une Eglise forte qui montre la direction et défend des valeurs en matière d'intégration sociale notamment.

Terrains à bâtir et immeubles propriété de l'Eglise

Lors de l'assemblée plénière de novembre de la Conférence centrale, un autre aspect de l'importance sociale de l'Eglise a fait l'objet d'une réflexion. Les délégués se sont penchés sur la question de l'affectation des terrains à bâtir et immeubles propriété de l'Eglise. Une fois de plus, la diversité des situations et des approches selon les cantons est apparue dans toute sa dimension passionnante.

Trois exemples pris dans les cantons de Genève, d'Argovie et de Saint-Gall ont révélé la multiplicité des défis lancés. A Genève, l'Eglise est appelée à cofinancer la pastorale à l'aide des revenus tirés de l'exploitation d'immeubles, tandis qu'en Argovie, elle se préoccupe de promouvoir la mise à disposition de logements à des conditions équitables. Dans ce canton, une coopérative d'habitation vise à créer des modèles d'habitat tenant compte de la diversité des familles et de la solidarité intergénérationnelle. De son côté, la corporation ecclésiastique cantonale saint-galloise a pour mission particulière de maintenir sur le domaine de l'abbaye les vestiges prestigieux de quatorze siècles d'histoire. La mission à remplir est de garantir que cet héritage du passé reste vivant demain encore au sein de la collectivité, qu'il s'agisse du monde ecclésial, culturel, scientifique, scolaire ou politique, ou encore de l'offre touristique. Enfin, dans un bref exposé, Kurt Aufderreggen, collaborateur d'oeku – Eglise et environnement, a présenté les manuels «Paroisses vertes» / «Es werde grün» destinés à servir de repère pour les entités ecclésiales locales. Ces deux ouvrages ont pris un nouveau relief depuis la publication de l'encyclique du pape François sur l'environnement, laquelle accorde une place importante à l'écologie dans la vie et l'action de l'Eglise.

«La diversité des individus est un enrichissement pour notre société. Le fait d'être différent ne saurait constituer un motif d'exclusion. Car, d'une manière ou d'une autre, nous sommes tous différents où que nous nous trouvions. Cela ne change rien à nos droits et obligations ni à notre valeur et à notre dignité en tant que personne humaine. Il s'agit dès lors de promouvoir une société solidaire qui offre à tout un chacun les mêmes chances, quelles que soit les conditions de départ.»

Pascale Bruderer, conseillère aux Etats argovienne

L'engagement milicien, pilier de la vie politique et ecclésiale

«Le système de milice: modèle dépassé ou d'avenir?» Telle était la question provocante sur laquelle se sont penchés les quelque soixante-dix participants à une rencontre organisée par la Conférence centrale le 14 décembre 2015. Parallèlement à la démocratie directe et au fédéralisme, l'«esprit de milice» constitue le troisième pilier sur lequel repose l'identité politique de la Suisse, a relevé Tibère Adler, directeur du think tank Avenir Suisse en Suisse romande. Et dans son allocution de bienvenue, la vice-présidente de la Conférence centrale, Susana Garcia, avait déjà livré aux participants ce calcul selon lequel, dans l'Eglise catholique uniquement, près de 9'000 personnes assument un service de milice. Aussi, la société et les Eglises ne sauraient rester de glace face à un effritement de cette pierre angulaire de notre identité nationale.

«Assumer un tel engagement, pour un individu, c'est se lancer dans une expérience qui donne du sens à sa vie, que ce soit en participant à des initiatives sociales novatrices, en exerçant une activité en harmonie avec ses propres valeurs ou encore en expérimentant un sentiment d'appartenance et de valorisation.»

Professeur Theo Wehner, psychologue du travail à l'EPFZ

En tant que deuxième orateur invité, Theo Wehner, professeur émérite de psychologie du travail et de l'organisation à l'EPFZ, a abordé un autre angle de vue, à savoir la joie de vivre accrue qu'engendre l'activité milicienne.

Toutefois, certains pièges à éviter peuvent ternir la joie procurée par l'engagement milicien en tant qu'expérience source de sens: mépris du savoir empirique et admiration débordante pour les efforts de professionnalisation, «gestionnisme» et bureaucratisation excessive des tâches honorifiques et manque d'une culture imaginative de la reconnaissance et de la participation.

Les apports de spécialistes, le dialogue entre «professionnels» et «miliciens», des regards portés au-delà des frontières cantonales et linguistiques ainsi que les échanges d'expériences et d'idées ont été vécus par de nombreux participants comme un encouragement à poursuivre leur propre engagement mais aussi à chercher à renforcer le système de milice. Les prestations que la Conférence centrale pourrait encore assurer au-delà de cette rencontre est un point qui reste à clarifier. Cependant, il est d'ores et déjà certain que l'on se gardera de mettre en place des mesures bureaucratiques, souligne Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, dans son allocution finale.

Prestations de services

Au-delà de son travail de réflexion fondamentale et de sa mission financière au service d'une Eglise vivante et crédible dans le monde d'aujourd'hui, la Conférence centrale fournit également des services destinés à faciliter le fonctionnement de l'institution.

Cours de base de management ecclésial

Pour la cinquième fois déjà, la Conférence centrale a mis sur pied en 2015 un cours de base de management ecclésial en coopération avec l'Institut pour le management des associations et autres organisations à but non lucratif de l'Université de Fribourg (Verbandsmanagement-Institut der Universität Freiburg/VMI). Cette formation en langue allemande, qui s'adresse aux membres des autorités de droit public ecclésiastique et aux collaborateurs ecclésiaux exerçant des tâches pastorales dirigeantes, assure une solide initiation au modèle de management développé par l'institut fribourgeois (FMM). En outre, elle donne un aperçu de l'organisation et du financement de l'Eglise catholique en Suisse, propose des exemples réussis de management ecclésial dans le système dualiste et dispense des connaissances fondamentales en matière de «change management».

«Toutes les stratégies consistant à s'accrocher aux habitudes, voire à revenir à des traditions soi-disant intemporelles pourraient bien faire baisser encore l'attrait de l'institution aux yeux de l'essentiel des membres de l'Eglise et, surtout, des personnes qui s'en sont distancées et l'observent d'un œil critique.»

Propos du professeur Thomas Schlag cités dans l'étude du SPI «Kirchenreputation».

Le thème du management ecclésial a revêtu une actualité particulière en 2015 en raison de la publication d'une étude sur la réputation des Eglises par l'Institut suisse de sociologie pastorale (SPI). Ce travail de recherche révèle que l'image de l'Eglise au sein de la société dépend pour beaucoup du facteur suivant: la présence de collaborateurs motivés et crédibles fournissant un travail de qualité et prêts à affronter sans détour les mutations sociétales.

Redevances de droits d'auteur dans le domaine de la musique d'église

Au nombre des prestations de services de la Conférence centrale figure aussi la prise en charge des redevances de droits d'auteur. Depuis de nombreuses années, elle assume le rôle de partenaire contractuel de diverses sociétés de gestion de droits d'auteur auxquelles elle verse annuellement quelque 530'000 francs. Les domaines concernés sont la musique d'église, les photocopies (par exemple pour la catéchèse/l'enseignement de la religion à l'école), les médias audiovisuels ou la création de revues de presse numérisées. Etant donné qu'au-delà de leur obligation de verser des redevances, les utilisateurs d'œuvres musicales protégées par le droit d'auteur sont tenus d'en inventorier les exécutions effectuées et d'en communiquer le relevé, la Conférence centrale a besoin, pour satisfaire à cette seconde exigence, de la collaboration active des paroisses et des communes ecclésiastiques, en particulier des musiciens et du personnel administratif travaillant à leur service. Afin de faciliter leur tâche et de garantir la qualité des données fournies, la Conférence centrale a, conjointement avec la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, confié à une entreprise spécialisée la programmation d'une nouvelle application Internet qui a été mise en ligne le 15 décembre 2015 à l'adresse: musica-sacra.net. Dans ce contexte, une campagne d'information a aussi été lancée en vue d'attirer l'attention de toutes les personnes en charge des enquêtes sur le nouveau site Internet et de les remercier de leur coopération.

Hans Wüst passe le témoin à Luc Humbel

Tous les deux ans, la Conférence centrale procède au renouvellement de ses organes. En 2015, l'élection d'un nouveau président était au centre de la procédure. Luc Humbel a été choisi pour lui succéder. Avocat de profession, il préside depuis 2010 l'exécutif de l'Eglise nationale d'Argovie et a siégé au sein de la présidence de la Conférence centrale en tant que vice-président durant la période de mandat échue à fin 2015. Dans ses remerciements pour son élection, Luc Humbel a lancé un plaidoyer en faveur d'une Eglise engagée dans la société civile et qui ne craint pas de faire valoir publiquement ce qu'elle a à apporter.

«Je suis convaincu que, grâce au travail de chrétiens engagés dans les paroisses, les hôpitaux, les prisons, les centres de réfugiés et les services sociaux de l'Eglise, cette dernière joue un rôle considérable au sein de la société civile. Il nous appartient de ne pas nous cacher de cet engagement, ce d'autant que nous sommes tenus vis-à-vis de tous ceux qui paient des impôts ecclésiastiques de leur rendre des comptes sur l'utilisation faite de l'argent versé.

En outre, la détresse des personnes qui se trouvent sur le chemin de l'exil et l'insécurité éprouvée par les demandeurs d'asile qui sont déjà intégrés exige un appui de la société ancré dans ses valeurs. En Suisse, il s'agit surtout de valeurs chrétiennes. Il faut que tout un chacun perçoive que des chrétiens vivent dans ce pays.»

Luc Humbel, président de la Conférence centrale depuis le 1er janvier 2016

Pour la première fois, deux vice-présidentes

Susana Garcia (VD) a été confirmée dans sa fonction de vice-présidente romande de la Conférence centrale, tandis que son homologue alémanique est désormais Renata Asal-Steger (LU). Aussi, pour la première fois dans l'histoire de la Conférence centrale, deux femmes occupent désormais les sièges de la vice-présidence. Benno Schnüriger (ZH) a été reconduit dans sa charge. Quant à Thomas Franck (SG), il a rejoint la présidence qui compte cinq membres.

Quelque trente délégués à la Conférence centrale ont proposé leur candidature pour siéger au sein de diverses commissions et délégations, que ce soit pour une élection ou une réélection. Si l'on songe que la Conférence centrale compte une cinquantaine de délégués (deux par canton et demi-canton), cela signifie que 60% de ces derniers assument une charge supplémentaire. Ce constat est très réjouissant dans la mesure où les activités exercées permettent de connaître de plus près un domaine particulier et renforce l'identification à la mission de la Conférence centrale.

Remerciements à Hans Wüst

Des remerciements appuyés ont été exprimés à Hans Wüst (SG) pour l'engagement dont il a fait preuve durant les quatre ans où il a exercé sa charge de président. Son retrait coïncidait avec la fin de son mandat de président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique cantonale saint-galloise.

Dans son discours introductif prononcé pour la dernière assemblée plénière placée sous sa présidence, Hans Wüst a fait référence au nouveau document des évêques allemands intitulé «Etre Eglise ensemble».

A propos du cheminement futur de l'Eglise en Suisse et de la part que la Conférence centrale est appelée à y prendre, le président sortant a évoqué les statuts de cette dernière en vertu desquels elle «entretient le dialogue avec la Conférence des évêques suisses». Il a cité aussi le document consacré à sa stratégie 2012-2015 qui met en avant «la collaboration et la solidarité au service d'une Eglise crédible et répondant aux exigences de notre temps». Il est permis dès lors de considérer la signature de la convention de collaboration avec la CES intervenue à l'heure où Hans Wüst quittait sa charge comme une récompense méritée pour son engagement.

«Au cœur du plaidoyer des évêques allemands figure l'idée qu'être Eglise pour toute l'humanité n'est possible qu'ensemble. Cela signifie que «nous voulons une union du clergé et des laïcs au service d'une Eglise ouverte à chacun». Les uns et les autres sont invités à écouter et à prendre les choses au sérieux mais aussi à avoir le courage d'émettre un jugement propre et d'agir. La vie de l'Eglise est appelée à devenir ainsi plus exigeante, car il s'agit désormais d'assumer des responsabilités personnelles accrues. Ce qui n'est en aucun cas facile.»

Hans Wüst, président sortant de la Conférence centrale

pressionnant des projets menés à bien sous sa conduite. Ainsi, la Conférence centrale a été appelée à se pencher sur le «Vade-mecum» et à affronter les controverses que ce document a suscitées. Elle a introduit une nouvelle clé de répartition des contributions de ses membres, renouvelé son identité visuelle et intensifié sa communication. Elle s'est également engagée dans la mise sur pied de centres médias régionaux et de centres de compétence pour la formation en Eglise ainsi que pour la pastorale de la jeunesse. Sur le plan financier, la Conférence centrale a arrêté et introduit une hausse progressive des contributions qui lui sont dues afin de compenser le retrait de l'Action de Carême de son engagement au niveau suisse. Mais le sujet le plus important demeurera encore la poursuite du développement de la collaboration avec la CES à propos duquel la vice-présidente a adressé cet hommage au président sortant:

Que Hans Wüst ait réussi à conduire cette pléthore de dossiers avec sérénité, sagesse et efficacité – mais sans jamais de précipitation – tient peut-être au fait que, parallèlement à son cheminement avec la Conférence centrale, il s'est engagé depuis quelques années sur une autre route, celle menant à Saint-Jacques de Compostelle. Chaque année, il en a parcouru une étape avec sa femme et ses petits-enfants. Ce pèlerinage est important à ses yeux en tant qu'expérience de cheminement avec d'autres personnes, en famille et en Eglise. Susana Garcia a achevé sa rétrospective par ce vœu: «Quand tu te mettras en chemin, emporte avec toi nos sentiments de gratitude. Et si, à un moment ou à un autre, tu as le temps d'une petite prière du pèlerin pour notre Eglise et la Conférence centrale, cela ne pourra certainement pas faire de mal! Car nous restons ensemble sur la route!»

Zurich, le 4 janvier 2015

dialogue avec la Conférence des évêques suisses». Il a cité aussi le document consacré à sa stratégie 2012-2015 qui met en avant «la collaboration et la solidarité au service d'une Eglise crédible et répondant aux exigences de notre temps». Il est permis dès lors de considérer la signature de la convention de collaboration avec la CES intervenue à l'heure où Hans Wüst quittait sa charge comme une récompense méritée pour son engagement.

En pèlerinage dans des temps agités

Il est revenu à Susana Garcia, en sa qualité de vice-présidente, de faire l'éloge de l'action de Hans Wüst durant ses quatre ans de présidence et de relever le nombre im-

«Avec beaucoup d'énergie mais aussi de doigté, tu as contribué à la recherche de solutions susceptibles de réaliser le consensus, que ce soit entre la CES et la Conférence centrale ou au sein même de cette dernière.»

Susana Garcia, vice-président de la Conférence centrale

Daniel Kosch